

4 avril 2012

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 janvier 2012 de M. Christian Zaugg, intitulée: «Sécurité à l'angle du chemin Kermély et de l'avenue de Miremont».

TEXTE DE LA QUESTION

L'absence d'un miroir à la sortie du chemin Kermély en débouchant sur l'avenue de Miremont pose un véritable problème de sécurité. Il est, en effet, impossible pour les automobilistes et les cyclistes de voir, compte tenu des voitures garées en épi, tout véhicule pouvant arriver sur la droite. Le Conseil administratif pourrait-il prendre des dispositions à cet égard?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Une visite sur place a permis à nos services de confirmer que les usagers sortant du chemin Kermély sur l'avenue de Miremont n'ont pas une très bonne visibilité des voitures venant de leur droite. Cependant, le chemin Kermély est une propriété privée, appartenant à plusieurs personnes et sociétés. Dès lors, il n'appartient pas à la Ville de Genève, mais aux propriétaires concernés, de procéder à la demande d'installation d'un miroir.

Les propriétaires de ce chemin peuvent envoyer une demande au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, qui émettra un préavis. Les demandeurs devront ensuite solliciter l'approbation de la Direction générale de la mobilité puis, le cas échéant, une entreprise pour la fourniture et la pose du miroir. Tous les frais relatifs à l'achat et l'installation du miroir seront à leur charge.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani